

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.  
Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.  
Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.  
Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

## RÉFORME ÉLECTORALE.

### AVIS.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir. Les citoyens qui ont des cahiers de pétitions pour la réforme suffisamment couverts de signatures sont engagés à en faire le dépôt au bureau du Censeur, afin de commencer le dépouillement du nombre des signatures obtenues; il leur sera délivré d'autres cahiers.

Lyon, 30 octobre 1840.

Nous sommes depuis quelques jours sans ministère; l'ancien cabinet a donné sa démission et le nouveau n'est pas formé. Dans les faits qui ont amené la retraite du ministère du 4<sup>er</sup> mars, comme dans les difficultés qu'il faut vaincre pour en constituer un autre, il y a une gravité que tout le monde peut constater, parce que tout le monde la reconnaît. Les événements qui se préparaient depuis long-temps ont éclaté, et les circonstances sont graves. Les hommes dont le malheureux ascendant a, malgré les conseils et les combats de l'opposition, jeté la France dans les difficultés où elle est engagée, ceux qui ont lutté avec courage pour amener le pouvoir à suivre une autre marche, tout le monde enfin s'accorde à convenir que jamais depuis dix ans le pays ne fut dans une position plus difficile. Nous sommes en face d'une coalition formée contre la France bien plus encore que contre le pacha d'Égypte, en face de l'agitation qu'a jetée dans le pays tout entier la menace de l'étranger, en face du cri de guerre poussé par les populations sur tous les points de la France, en face des manifestations réformistes qui se succèdent avec rapidité et avec un admirable ensemble. Un dissentiment a éclaté entre la couronne et ses conseillers. Il ne s'agit plus de savoir qui avait droit ou tort; il ne s'agit plus de discuter si la charte donne au roi la faculté de changer son ministère quand il ne peut plus marcher d'accord avec lui; il importe peu maintenant de faire tomber le blâme ou la louange sur les hommes du pouvoir qui dans ce débat se trouvaient en présence à différents titres. Le passé est déjà loin; le ministère n'a rien su décider, rien su faire avec fermeté; son langage à l'extérieur et son langage à l'intérieur ont été dissemblables; il tombe sans que l'on sache encore bien précisément pourquoi. Ce sera donc à l'avenir, au cabinet qui va prendre le pouvoir, à décider du sort de la France, à dire quelle attitude elle aura devant les nations coalisées de l'Europe.

Comment se fait-il que dans cette grave situation, lorsqu'un dissentiment entre la couronne et les ministres amène ces derniers à remettre au roi leurs démissions, on désigne et on choisisse justement des hommes dont les opinions ne sont pas celles du pays, dont le système a été repoussé par la nation constamment, par les chambres plusieurs fois, dont les actes, dans leur passage au pouvoir, ont amené précisément les difficultés de la situation? comment ne comprend-on pas que dans une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux, que ceux qui ont créé les embarras ne sont pas de

force à les faire cesser? Sommes-nous donc condamnés à tourner toujours dans un cercle infranchissable d'hommes et d'idées?

Quand le roi croit devoir user de la prérogative que la charte lui donne, ne saurait-on donc trouver d'autres hommes que les Guizot, les Sout, les Villemain, etc., tous plus ou moins doctrinaires, conservateurs, réactionnaires, qui tous ont fait partie de cabinets renversés? La France est elle donc condamnée à marcher long-temps encore sous la direction de ces hommes qu'elle a vus tomber tant de fois en applaudissant à leur chute? Les croira-t-elle de force à faire tête à la situation, à porter le pesant héritage du 1<sup>er</sup> mars, quand ils ont été impuissants dans des circonstances moins graves? Pense-t-on que les rêveries sans base et sans but de M. de Lamartine aideront bien puissamment le ministère, et le drapeau décoloré qu'il a élevé à la chambre ralliera-t-il le parlement autour de lui? Cela est fort douteux; et on ne saurait se dissimuler que le parti conservateur lui-même redoute d'être renversé par la chambre dès le commencement de la session. Il y a dans le langage tout nouveau et inaccoutumé du *Journal des Débats* un enseignement qui ne doit pas être perdu; la dernière coalition a donné un exemple qui pourrait se renouveler, il le craint, il le pressent, et il annonce qu'il ne se raidira pas contre la force des choses, contre les volontés du parlement, qu'il se courbera devant ses résolutions.

Certes, il faut que la situation soit bien grave pour que le *Journal des Débats* se résigne ainsi; il faut qu'il comprenne bien tout ce que ces luttes ont de déplorable pour le pays, combien elles fatiguent la nation, combien même elles usent la forme gouvernementale à laquelle le *Journal des Débats* donne son concours et son appui. C'est un langage tout nouveau qu'il fait entendre. Plus de récriminations violentes, injurieuses, contre une chambre qu'il craindrait de voir renverser le ministère conservateur. Il reconnaît que lorsque la couronne a usé de son droit, il reste aux chambres à user du leur, et il adopte d'avance leurs jugements. Il y a progrès; ce n'est pas là le langage tenu depuis dix ans par le *Journal des Débats*, et, nous le répétons, c'est là un symptôme qui n'est pas sans gravité, à moins que ce ne soit une profonde hypocrisie. Quoi qu'il en soit, le voilà engagé.

Il y a peu de chose à attendre de la part de la chambre; nommée pour d'autres circonstances, elle ne représente plus les nécessités du moment. Elle n'a eu qu'un jour d'union, et par conséquent de force, pour faire la coalition; la fin de la dernière session a été marquée par son impuissance; combien ne se trouvera-t-elle pas aujourd'hui au-dessous des événements, au-dessous de sa mission! Le *Journal des Débats* le sait bien. A-t-il compté sur cette impuissance pour lui imposer le cabinet que M. Sout est chargé de composer? a-t-il espéré le lui faire subir en l'effrayant par la gravité des événements? C'est là ce que nous saurons bientôt. Quoi qu'il en soit, il importe que la crise ministérielle n'ait pas une longue durée; les événements ne s'arrêtent pas à l'extérieur, parce qu'il n'y a pas en France de ministère qui accepte la responsabilité de l'influence qu'ils peuvent avoir sur notre pays; à l'intérieur les intérêts sont toujours compromis par cette sorte d'interrègne.

M. Thomas, directeur du *National*, vient d'adresser à l'un des membres du comité réformiste du Rhône la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Mon cher ami,

En vertu de la délibération prise par le comité de la souscription Cormenin, et sur la proposition de cet honorable député, une somme de 7,500 fr. à prélever sur le montant de la souscription doit être employée de la manière suivante :

Il sera fait cinq parts de cette somme. Ces cinq parts seront données comme dots à cinq jeunes filles choisies dans autant de grandes villes tirées au sort. Ces villes sont : Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg et Paris. Le soin de décerner ces dots est confié aux comités réformistes des villes désignées.

En conséquence, je suis chargé de vous envoyer la somme de 1,500 fr., qui sera versée à cet effet entre les mains du comité réformiste lyonnais dont vous êtes membre.

En outre, la souscription ayant dépassé le chiffre de 7,500 fr., le comité a résolu de joindre à cette somme de 1,500 fr. celle de 816 f. 32 c., laquelle somme de 816 fr. 32 c. le comité lyonnais voudra bien consacrer au soulagement de nos frères malheureux de Lyon.

Je suis chargé de prier le comité lyonnais de vouloir bien, lorsqu'il aura décerné la dot, dresser procès-verbal de sa délibération et l'adresser au comité de Paris.

Le comité de la réforme se réunira dimanche prochain pour aviser aux mesures à prendre pour réaliser les intentions de l'honorable M. Cormenin, et mettre à exécution la décision prise par le comité de la souscription.

On nous écrit de Caluire, le 29 octobre :

Deux femmes inconnues ont été trouvées noyées dans notre commune ces jours-ci, l'une dans le Rhône, à la hauteur du cours d'Herbouville, et l'autre dans la Saône, vis-à-vis Collonges.

Ces deux cadavres ont été déposés dans le cimetière de Caluire, où ils sont restés exposés plusieurs jours. Enfin le moment de leur donner la sépulture étant arrivé, on pria le curé et son vicaire d'assister l'un ou l'autre à l'inhumation, ce à quoi ils se sont refusés.

Ce refus de rendre les derniers devoirs de la religion aux deux malheureuses femmes dont les corps ont été retrouvés dans le Rhône et la Saône, a justement indigné notre correspondant. Il est déplorable de voir la religion ainsi abaissée aux misérables proportions d'une industrie égoïste. Par ceux qui, au contraire, devraient en relever l'éclat et la bienfaisance par la noblesse et la générosité dans les actes. L'on ne doit ni s'étonner, ni discourir contre l'indifférence sociale, ni déclamer contre l'irréligion du siècle, alors que l'on fait du sacerdoce un vulgaire métier.

## Chronique Lyonnaise.

Depuis plus de quarante-huit heures la pluie n'a pas discontinué. Le Rhône est monté à une hauteur extraordinaire, la Saône n'a pas tardé à en faire autant; et pour peu que cela continue, nous sommes menacés d'une inondation plus complète encore que celle qui naguères a envahi nos quais et plusieurs de nos places publiques.

— Un incendie a éclaté à la Guillotière, mercredi dans la nuit, dans une maison assez rapprochée du pont. Suivant les renseignements qui nous sont parvenus sur ce nouveau sinistre, le feu aurait pris dans les écuries d'où plusieurs bestiaux

qu'elle a la ferme intention de maintenir la république dans tous ses droits, prérogatives et POSSESSIONS.

1764, 23 mai. — Le gouvernement polonais reconnaît le titre d'impératrice de toutes les Russies que Catherine s'est donné. L'impératrice, dans sa réponse, garantit solennellement TOUTES LES POSSESSIONS de la Pologne.

Dans le courant de septembre de cette même année, la Russie et la Prusse demandent officiellement que les dissidents soient admis à tous les emplois. De longs débats s'engagent dans la diète, qui refuse; les dissidents s'arment; une armée russe de 40,000 hommes intervient.

M. Reppin réside comme ambassadeur à Varsovie. Pendant que les armées russes commettent toutes sortes d'horreurs dans le pays, Reppin domine dans les conseils du roi et menace la diète. Le 4 octobre 1767, on signe un nouveau traité avec la Russie. Le roi s'engage à admettre les dissidents à tous les emplois; on place la constitution, le gouvernement, les droits, la liberté de la Pologne sous la garantie de S. M. I., qui promet solennellement de maintenir perpétuellement la république dans son intégrité. Les deux puissances contractantes stipulent par une garantie réciproque la conservation de l'intégrité de leurs possessions.

Ce traité est un piège tendu aux Polonais. Les amis de l'indépendance ne veulent pas le reconnaître. Le 6 mars 1768 se forme la confédération de Bar, et on déclare la guerre à la Russie. Reppin a alors recours aux prières et aux promesses; il engage son honneur et l'honneur de la Russie. Le chef des confédérés, le vieux Pulawski, répond que le mot honneur n'existe pas dans la langue russe.

Sur ces entrefaites, la Porte déclare la guerre à la Russie; les confédérés sont secourus par la France, et Marie-Thérèse saisit cette occasion pour protester à la face du monde que l'honneur de la nation polonaise s'est réfugié sous la tente des confédérés de Bar.

Les événements de la guerre rapprochent les armées russes de la Hongrie; et la cour de Vienne, qui tremble pour ses possessions, intrigue auprès de Frédéric pour obtenir que la Russie reconnaisse et admette sa médiation.

C'est ici que commence le triste drame qui se dénouera par le démembrement de la malheureuse Pologne.

Le prince Henri de Prusse est chargé d'une mission auprès de Catherine, et c'est au milieu des fêtes, des jeux, des dissipations,

## PREMIER PARTAGE DE LA POLOGNE.

La Pologne était aussi forte que tous les autres états de second ordre. Son étendue était égale à celle de la France; sa population était de quatorze millions d'habitants. Dans une situation heureuse pour le commerce, riche de son agriculture, habitée par un peuple brave, formant avec Venise et la Hongrie un boulevard contre l'envahissement des Turcs, la Pologne, jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avait conservé la prépondérance parmi les puissances du Nord. Son alliance avec la France, l'influence qu'elle exerçait dans la Baltique, sa proximité de la Turquie s'écartaient les intérêts de l'Europe, et son existence était nécessaire au maintien de la balance politique.

Au milieu de ces circonstances, le partage d'un pays habité par un peuple nombreux, guerrier et dévoué à sa patrie, était un événement impossible à prévoir, surtout en temps de paix, et lorsque le peuple n'avait donné aucun prétexte de plainte, lorsque ses voisins n'avaient aucun droit à exercer. C'est cependant dans de telles circonstances que cet événement s'est accompli. Dès ce moment aucune nation n'a pu vivre en sécurité. Avant on était exposé à des guerres, un pays pouvait être envahi ou conquis, mais pendant la paix il régnait entre les nations une confiance mutuelle; si la guerre éclatait, on savait d'avance que l'intérêt même du vainqueur s'opposait à la destruction totale du peuple vaincu. Mais depuis ce fait politique, la balance européenne a reçu un coup mortel, et le milieu de la paix les nations se montrent méfiantes. Le premier acte de partage a toujours été suivi par ses auteurs, et maintenant que toute l'Europe continentale, si l'on en excepte la France et l'Espagne, est inféodée ou appartient aux trois puissances partantes, nous voyons l'Angleterre devenir leur alliée.

Le partage de la Pologne a été fétri comme l'acte politique le plus odieux du XVIII<sup>e</sup> siècle. En retraçant ici les faits qui l'ont précédé, les garanties d'intégrité d'un territoire ne peuvent opposer à ce qu'il y eut de fausseté, de déception et d'impudence dans la conduite de l'Angleterre, l'électeur de Saxe, le roi de Pologne, le fidèle allié de la France, et le grand, meurt en 1733. La France propose pour roi Stanis-

las, l'adversaire du roi Auguste, et dont Louis XV avait épousé la fille. Mais l'Autriche et la Russie soutiennent l'électeur de Saxe, qui est proclamé sous le nom d'Auguste III. Son élection fut suivie d'une guerre civile. La Russie, prenant pour prétexte le traité de 1717 par lequel elle avait garanti la constitution de la Pologne, y envoya un corps d'armée de 60,000 hommes, qui mit tout à feu et à sang. C'est le premier exemple du funeste système d'intervention armée dans les affaires intérieures d'un autre pays. Le règne d'Auguste III dura trente années, et ce sont trente années d'occupation, de luttes, de malheurs et de sang. C'est grâce à ce chaos sanglant que la Russie prédomine et prépare ses triomphes à venir.

A la mort d'Auguste III, en 1763, de nouvelles scissions éclatent parmi les Polonais pour l'élection d'un nouveau roi. La France, alliée de l'Autriche, n'ose pas intervenir; la Prusse, restée isolée après la paix de 1762, ne le peut pas; l'Angleterre ne fait pas acte de présence; l'électeur de Saxe, que la France voulait porter au trône, meurt, et Catherine fait élire Stanislas Poniatowski.

Un traité d'alliance est aussitôt conclu entre le nouveau roi de Pologne et Catherine. La Russie s'interdit tout acte qui tendrait à rendre héréditaire la couronne de Pologne ou à augmenter le pouvoir royal, mais elle se fait accorder le droit d'intervenir pour protéger les dissidents qui depuis 1717 n'étaient plus capables de remplir certaines places.

Peu après, la czarine fait un voyage à Varsovie. Dans une déclaration datée de cette ville, S. M. proteste qu'elle ne fait rien si ce n'est en vertu du droit de voisinage reconnu par toutes les nations. Dans cette même déclaration, elle observe que la justice et l'humanité sont sa règle de conduite, et ajoute modestement que ses vertus seules l'ont portée au trône.

Cependant l'élection de Poniatowski avait trouvé des opposants: le prince Radzivil et le général Braniki courent aux armes; des troubles éclatent; l'Autriche, la Russie, la Prusse n'interviennent pas, mais elles saisissent cette occasion pour protester solennellement qu'elles respectent l'intégrité de la Pologne.

Voici les dates et les propres expressions de ces déclarations :  
1764, 24 janvier. — Déclaration du roi de Prusse Frédéric : « Je promets de maintenir constamment l'INTÉGRITÉ de la Pologne. »  
1764, 16 mars. — L'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse, dans une note adressée au gouvernement polonais, lui donne l'assurance

n'ont pu être retirés, et deux maisons auraient été la proie des flammes. Nous donnons ces renseignements sans en garantir la parfaite exactitude.

— Vu le mauvais temps, le bal qui devait avoir lieu à la Rotonde samedi 31 octobre est renvoyé au samedi suivant 7 novembre.

— L'Echo de Roanne rapporte que l'on vient de découvrir dans la commune de Marnand, à 2 kilomètres de Thizy (Rhône), dans une gorge coupée par le ruisseau dit Marmanton, une mine de plomb, de cuivre et d'antimoine mélangés. Sur 100 kilog. de minerai extrait, on a trouvé, après analyse faite, 28 kilog. de plomb, 16 de cuivre, 10 d'antimoine et 18 d'un autre minerai qu'on n'a pas désigné; le surplus est en matières pierreuses. La puissance du filon découvert est de 1 mètre 50 cent. au moins, et le minerai plus abondant en avançant dans la masse. Deux ouvriers peuvent extraire, dit-on, 15,000 kilog. de toutes matières par jour.

— Ces jours derniers les époux Petit de Dortan (Ain), revenant de faire leurs provisions de bois, naviguaient sur la rivière de Bienne; les pluies avaient subitement grossi cette rivière, et la barque, soit qu'elle eût déjà pris l'eau, soit que les provisions de bois la surchargeassent, avançait avec peine, mais l'aviron que tenait le sieur Petit se rompit bientôt, et dès lors la force de l'eau dirigea seule l'embarcation. A la vue du danger, le sieur Petit se précipite dans l'eau avec l'espoir de pousser sa barque vers la rive, mais ses pieds ne touchent pas la terre, et le malheureux ne sachant pas nager court risque de périr; cependant ses efforts désespérés lui font atteindre le rivage.

Pendant ce temps, la nacelle courait bien vite, abandonnée au torrent; un moment après l'eau avait fait irruption; la barque chavirait, et la femme Petit qui s'y tenait cramponnée tour-à-tour disparaissait sous l'eau ou remontait à la surface. Déjà cette scène lamentable durait depuis un quart-d'heure environ, lorsque le sieur Gentellet-Duffel, habitant de Dortan, prévenu par les cris: *Au secours!* s'élança tout vêtu dans la Bienne, lutte contre la fureur du courant, se voit échapper une première fois la femme Petit qu'il était près de saisir, et, redoublant d'efforts, parvient enfin à la ramener presque mourante.

Ce fait s'est passé en présence d'une foule nombreuse, et nous nous empressons de lui donner la plus grande publicité possible, parce que le dévouement et le courage ne sauraient être trop loués et exaltés dans ces jours d'égoïsme.

— Ces jours derniers un jeune homme de Bourg, âgé de 18 ans, était venu à Mâcon au devant de sa mère. Attendant l'arrivée du paquebot à vapeur, il était à quelques pas de sa voiture qui stationnait sur le quai du Nord. Tout-à-coup le cheval s'emporte et se dirige vers le parapet. Le jeune homme veut le retenir en se jetant sur la bride. Malheureusement il reçoit dans la poitrine un violent coup de brancard, tombe sous les pieds du cheval, et une des roues de la voiture lui passe sur le corps. Quand on l'a relevé, ce n'était plus qu'un cadavre. Un instant après le bateau à vapeur arrive. Qu'on juge du désespoir de la mère en apprenant cet accident.

## Paris, le 28 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La crise ministérielle n'est pas encore terminée, et, si nous en croyons tout ce qui s'est dit cet après-midi à la salle des conférences, elle est loin de toucher à son terme. M. Passy, l'un des hommes désignés pour faire partie de la prochaine combinaison, a paru un instant au milieu de ses collègues, et à ceux qui l'ont interrogé il a répondu que rien n'était fait, qu'une réunion de ministres en projet devait avoir lieu aujourd'hui à quatre heures, que, si elle n'amenait pas un résultat décisif, tout serait rompu, et que pour son compte il partirait ce soir même pour la campagne. M. Passy a fait ces confidences avec le ton d'un homme qui ne compte pas beaucoup sur un portefeuille.

Il paraît que ce qui rend plus difficile l'arrangement souhaité par le parti conservateur, c'est que les doctrinaires

que le projet du partage de la Pologne est conçu. Voici comment le prince Henri, arrivé à Saint-Petersbourg le 9 décembre 1771, en rend compte dans une lettre écrite quelques jours après au roi son frère :

« L'impératrice ayant appris que l'Autriche avait fait occuper le district polonais de Zipps et la ville de Czertokow, sous le prétexte qu'anciennement ils avaient fait partie de la Hongrie, me dit en m'indignant et en baissant les yeux : « Il paraît qu'en Pologne il n'y a qu'à se présenter pour prendre. » Je me bornai à faire remarquer à S. M. que la conduite de l'Autriche me semblait une violation du droit des gens. Elle me répondit que si l'Autriche désirait démembrement la Pologne, les autres puissances pourraient chercher à en faire autant, ce qui amènerait une collision. « Pour prévenir ce malheur, lui répondis-je, il n'y a qu'un moyen, Madame, celui de mettre trois têtes dans un bonnet, et cela ne peut se faire qu'aux dépens d'un quatrième. »

Le mot de partage n'avait pas été prononcé dans cette conversation intime, mais c'était désormais une idée fixe et arrêtée dans la tête de Catherine. Dans une autre conversation, elle dit au prince Henri que le roi Frédéric devant être fatigué de payer un subsidium à la Russie, elle désirait lui procurer une compensation. « Donnez-lui un territoire sur lequel il a des droits et qui rendrait plus faciles les communications entre les pays qu'il possède », répondit le prince Henri. La rusée Catherine comprit la portée de la réponse et se hâta de dire à son interlocuteur qu'elle consentirait volontiers à cet agrandissement de la Prusse, pourvu que la balance du pouvoir ne fût pas détruite au préjudice de la Russie et de l'Autriche.

Au retour du prince Henri à Berlin, Frédéric se montra très-mécontent de ces ouvertures et en écrivit à la czarine, qui lui répondit par ces mots énigmatiques : « Je prends tout le blâme pour moi. » Et Frédéric fut convaincu.

La Prusse s'était rangée à l'avis de la Russie; il restait à gagner l'Autriche, à qui les projets de la Russie faisaient peur. Ce fut encore le prince Henri qui en parla à M. Van Swieten, ambassadeur autrichien à Berlin. Il lui déclara, au commencement de 1771, que, si l'Autriche favorisait les négociations de la Russie avec la Russie, la czarine consentirait à un accroissement du territoire autrichien.

— Où en trouvez-vous? répondit le ministre autrichien.

veulent se réserver les deux grands ministères, les affaires étrangères pour M. Guizot, et l'intérieur pour M. Duchâtel le corrupteur. Or, le ministère de l'intérieur est réclamé par M. Dufaure, lequel, assure-t-on, ne se soucie pas beaucoup d'entrer dans un ministère qui, de l'aveu de tout le monde, n'aurait pas trois mois d'existence; pour s'éviter l'embaras d'un refus formel, il demande le ministère de l'intérieur qu'il sait bien qu'on ne lui accordera pas.

Tous les députés que nous avons vus cet après-midi ont la conviction que la combinaison dont tous les journaux parlent ce matin comme d'une chose à peu près convenue échouera, et qu'il faudra aviser à de nouveaux arrangements. Par suite de ces embarras qu'on prévoit, on regarde une nouvelle prorogation de la chambre comme une nécessité à laquelle on ne pourra pas échapper, et l'on va même jusqu'à dire que cette fois la prorogation sera d'autant plus reculée qu'elle aura en partie pour but de laisser aux événements de Syrie le temps de s'accomplir, et de rendre ainsi plus facile la formation d'un ministère à la faveur des faits accomplis.

Il serait très-difficile de résumer et surtout de faire concorder tous les bruits qui ont couru cet après-midi à la chambre, où on a même été jusqu'à dire qu'il y avait dissentiment entre le roi et M. Guizot qui s'était prononcé pour le système suivi par M. Thiers à l'extérieur. De tous les bruits qui ont couru, celui-là est sans doute le plus déraisonnable; il prouve cependant une chose, mais une triste chose, c'est que nous sommes aujourd'hui plus que jamais dans le *gâchis*, et que nous y sommes par la faute de la cour et de ses tendances hostiles à tous ceux qui ont un peu d'indépendance et de nationalité.

M. Odilon Barrot a convoqué ses amis politiques pour demain à deux heures. Plusieurs résolutions importantes seront, dit-on, prises dans cette réunion dont nous aurons soin de rendre compte.

La gauche commence à se diviser sur la question de la présidence: les uns prétendent qu'il faut porter M. Thiers au fauteuil, attendu que, si l'on parvenait à le faire nommer, ce serait un rude soufflet donné à la cour; d'autres, et ceux-là sont peut-être en plus grand nombre, soutiennent que M. Thiers n'a pas assez fait pour les idées de la gauche pendant ses huit mois de ministère, pour que la gauche se dévoue de nouveau aujourd'hui pour lui et lui fasse encore la courte échelle pour l'aider à remonter au pouvoir. Voilà l'état des esprits sur cette question qui décidera peut-être de toute la session.

— On connaît les services que M. Sébastiani a rendus, comme diplomate, au système du 7 août. Ces services sont les titres qui lui ont valu le maréchalat. Si l'on interroge la vie militaire de ce diplomate de malheur, on n'y trouve d'un bout à l'autre que des fautes et des revers. Mais cette *insigne franchise* avec laquelle il rédigeait ses notes pendant qu'il était ministre ou ambassadeur, et qui le fit s'écrier: *L'ordre règne à Varsovie!* lorsque cette ville fut écrasée sous les coups de la Russie, il la portait aussi sous l'uniforme militaire. Ainsi, après une défaite essayée par lui et par sa faute, il écrivait à l'empereur qu'il venait de remporter une victoire. La lettre suivante, extraite d'une biographie de ce général, fera connaître quelle estime avait pour lui Napoléon. Voici ce qu'en 1809 Napoléon écrivait, de Schönbrunn, au maréchal Jourdan, major-général de l'armée d'Espagne :

« Mon cousin,

» Vous ferez savoir au général Sébastiani qu'il résulte de toutes les victoires qu'il remporte en Espagne, et dont il vous transmet les éphémérides, qu'il a perdu deux pièces de canon, au lieu d'en avoir pris par trentaine. La valeur de ces deux bouches à feu lui sera retenue sur ses appointements. Il me sera adressé pièces justificatives du paiement effectué.

» Signé NAPOLÉON. »

— Le gouvernement vient de décider, nous assure-t-on, que la cérémonie qui devait avoir lieu pour la réception des restes mortels de l'empereur serait remise au mois de mai prochain; les cendres du héros seraient provisoirement déposées à Rouen, dans l'église Saint-Ouen, où elles resteraient jusqu'au 5 mai, jour anniversaire de la fête de Na-

— Vous le savez aussi bien que moi, dit à son tour le prince.

La conversation ne fut pas poussée plus loin; mais Van Swieten, qui connaissait, par des rapports plus ou moins exacts, les idées de Catherine et du roi de Prusse, avait fort bien compris ce qu'on voulait de l'Autriche, et il communiqua ce qui s'était passé au prince Kaunitz, alors chancelier aulique. Celui-ci hésita d'abord, parce qu'il n'osait en parler à Marie-Thérèse; mais ses hésitations furent vaincues par l'empereur Joseph. Le prince Lobkewitz fut nommé ambassadeur à la cour de Russie, qui envoya à Vienne le prince Gallitzin.

Jusqu'à ce moment il n'y avait aucun plan arrêté. On désirait partager la Pologne, mais aucune des trois puissances n'osait l'avouer ouvertement; on s'entendait sans s'expliquer. Une lettre du 25 octobre 1771, écrite par le prince Gallitzin au comte Panin, explique merveilleusement l'état des choses, et contient le compte-rendu d'une conversation entre lui et le prince Kaunitz: c'est un véritable modèle d'escobarderie.

Le prince Gallitzin, après avoir dit que le prince Kaunitz s'était montré plus aimable que d'habitude dans la conversation qu'ils avaient entamée sur la possibilité de conclure un traité de paix entre la Russie et la Turquie, continue son récit dans les termes suivants :

« — Mais que nous accorderiez-vous pour ce que vous nous refusez? dis-je alors au prince Kaunitz; il me semble que vous ne pouvez rien nous céder.

» A ces mots, le prince donna à sa physionomie un air de douceur, et me serra la main en me disant :

« — Puisque vous m'indiquez le chemin, je vous parlerai franchement, mais confidentiellement; n'en mandez rien à votre cour, car je serais désavoué. S. M. désire vous voir conclure un traité de paix avec la Turquie; mais elle ne s'en mêlera pas si la cour de Saint-Petersbourg ne donne pas les assurances les plus positives qu'elle ne cherchera pas à démembrement la Pologne ni à son avantage ni au profit des autres puissances. Et quant à nous, si on nous laisse Zipps, nous évacuerons tous les autres districts de la Pologne.

« — Mais, lui observai-je, l'occupation de Zipps me semble un commencement de démembrement.

« — Cela n'est pas bien exact, répondit M. Kaunitz; et d'ailleurs

poléon; c'est à cette époque seulement qu'elles seraient transportées à Paris.

Le gouvernement avoue les motifs qui lui font ajourner cette pieuse cérémonie: dans ce moment, les esprits sont excités, l'enthousiasme de la population est au comble; on craint que le spectacle de ce deuil solennel et les souvenirs qu'il viendrait rappeler à tous les cœurs ne provoquent les citoyens à des mouvements.

— La malencontreuse promotion de M. Sébastiani était vertement blâmée hier par tous les députés qui se sont réunis dans la salle des conférences. Un honorable disait : « Il a fallu dépenser plus de courage pour donner ce bâton que pour le gagner. »

— M. Thiers reçoit, à l'occasion de sa retraite, les éloges des journaux qui appuyaient son administration; tous vantent la fermeté et le courage du ministre démissionnaire.

« Notre opinion à nous, répond le *Patriote de la Meurthe*, est que M. Thiers, s'il eût été aussi jaloux qu'on le prétend de l'honneur de la France et de sa dignité personnelle, eût dû se retirer le jour où sa politique n'a pu prévaloir dans les conseils du roi. Votre portefeuille, M. Thiers, il fallait le rendre quand l'ordre a été donné aux vaisseaux français d'aller cacher leur pavillon dans quelque port de la Grèce, tandis que leur place de bataille était sur les côtes de la Syrie. »

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE.

La rente a ouvert aujourd'hui en hausse. On a fait à Tortoni 74 50, et c'est à ce prix que le premier cours a été coté au parquet.

La rente a continué à monter après l'ouverture, et on a fait 74 75, mais elle n'a pu se tenir long-temps à ce cours, et jusqu'à la fin de la bourse, elle est restée flottante aux environs du cours de 74 50.

A l'approche de la clôture, il y a eu un léger mouvement de baisse; la rente est tombée à 74 35; mais le dernier cours au parquet a été 74 55. A quatre heures, 74 70.

5 0/0, 107 40; 4 1/2 0/0, 97 50; 4 0/0, 91 50; 3 0/0, 74 65; banque, 2955; obligations de Paris, 1210; Naples, 100 75.

### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* a adopté depuis quelques jours une tactique qui n'est pas maladroite, il faut le reconnaître, mais qui ne lui réussit pas. La crise ministérielle dont tout le monde sait l'origine, la cause et le but, n'est, selon lui, que le fait de M. Thiers; c'est lui seul qui a ainsi compliqué la gravité de la situation intérieure et extérieure; lui seul en est donc responsable.

Au moment de la convocation des chambres, M. Thiers, sous aucun prétexte, ne devait désertier le pouvoir; il devait y rester, expliquer sa conduite devant le parlement et attendre qu'on voulût bien le renvoyer.

Par cette manœuvre, le *Journal des Débats* veut donner le change sur le véritable motif de dissentiment qui a séparé le 1<sup>er</sup> mars de la couronne, et rejeter entièrement sur le ministre démissionnaire la faute d'un pouvoir irresponsable. Il dénature les choses.

C'est ce que fait remarquer le *Constitutionnel*. Le cabinet, encore une fois, se retire, non pas parce qu'il craignait de dévoiler sa conduite à la tribune, non pas non plus parce qu'il voulait changer subitement de système; il se retire devant une politique qui aura demain, après-demain, des conseillers responsables, et que l'on jugera.

M. Thiers désirait assurément pouvoir maintenir la paix; mais comme, malgré ses efforts, la guerre ne lui paraissait pas inévitable, il a dû prendre toutes les mesures que commandait la situation. On dit que les nouveaux armements qui devaient être demandés étaient inutiles, que c'était tourner brusquement à la guerre, quand tout tournait à la paix, quand les négociations devenaient plus pacifiques. Mais où a-t-on puisé ce surcroît de sécurité? Nulle part, et quand bien même, ce qui n'est pas, il y aurait eu de la part des alliés des manifestations dans ce sens, nous savons par expérience ce qu'elles peuvent offrir de garanties. Le cabinet

l'Autriche aidera la Russie à faire cesser l'anarchie de la Pologne. — Certes, la Russie ne veut pas de partage, lui dis-je; elle veut le bonheur de ce pays.

« — Je suis heureux de l'apprendre, me dit M. Kaunitz; et alors il développa un plan de partage, m'en faisant sentir les difficultés qu'il avait soin d'aplanir et de faire disparaître l'une après l'autre. »

Le 30 octobre 1771 Gallitzin écrivait à Panin que le prince Kaunitz lui avait recommandé de cacher ce qui s'était dit entre eux à la France, mais d'en faire part à la Prusse.

Les ménagements de Kaunitz étaient des subterfuges qui n'allaient pas à la nature impétueuse du comte Panin. Ce dernier répond le 16 décembre 1771 : « La cour de Vienne, qui s'oppose au partage, veut cependant garder treize villes, parce qu'elle a d'anciens droits; c'est de toute justice. Mais quel est l'état qui n'ait pas de réclamations à faire, et qui n'ait le droit de les faire valoir quand l'occasion s'en présente, pourvu qu'on puisse maintenir la balance? La Russie, dites-le bien à M. Kaunitz, a des réclamations, elle a des droits à exercer sur le territoire de la Pologne. La Prusse est dans la même position. Si l'Autriche peut s'entendre avec nous sur certaines mesures à adopter, nous nous trouverons facilement d'accord. »

Le 29 janvier 1772, le prince Gallitzin écrivit au comte Panin que l'impératrice Marie-Thérèse approuve entièrement le projet de partage, et que Kaunitz, se mettant au-dessus de vains scrupules, franchement déclaré que si le partage de la Pologne ne pouvait pas suffire à améliorer les intérêts des trois puissances, on pouvait forcer un autre état à se dévouer. Kaunitz ne cesse pas de recommander de tout cacher à l'Angleterre et à la France. « Il faut, dit-il, leur cacher tout, et les empêcher de se mêler de cette affaire. »

Dans ce même mois, le prince Louis de Rohan était arrivé à Vienne comme ambassadeur de France; c'était une mission d'apparat, et l'ancien envoyé français, M. Durand, demeurait seul chargé des affaires; c'était un homme très-fin et très-habile, qui cependant se laissait tromper par les paroles mielleuses du prince Kaunitz.

Un employé de l'ambassade, M. Bartle, Alsacien et parlant l'allemand, entendit quelques mots qui lui firent deviner les intentions des trois puissances; il communiqua ses soupçons au prince de Rohan. Celui-ci demanda quelques explications au chancelier, et lui fit des reproches parce qu'il n'a pas secouru les confédérés de Bar au moment où ils s'étaient emparés de Cracovie. Le chancelier répon-

voulait en un mot que le discours de la couronne expliquât sa politique : la couronne s'y est refusée, et le cabinet a fait son devoir en se retirant. Il n'est donc pas la cause de la crise : cette cause est ailleurs.

Le *Sicéle* et le *Courrier français* ne s'expriment pas autrement que le *Constitutionnel*.

Le parti conservateur s'attache à travestir les faits, disent-ils, mais son assurance d'emprunt peut-elle tromper le public ? Qu'y a-t-il de changé dans les dispositions des puissances coalisées ? Ces puissances ont-elles renoncé à leurs projets contre la France ? Parlent-elles d'effacer le traité du 15 juillet ? M. Guizot est-il venu, comme le disent d'imprudents admirateurs, avec la paix dans la poche ? Non, certes, rien n'est changé du côté de l'Europe ; il n'y a que la France qui faiblit. Cela résout, il est vrai, le problème. Si le ministère que nous attendons doit faire une paix honteuse et subir le traité, nous convenons que les armements ne sont pas nécessaires. Mais le 1er mars n'était pas un ministère de paix à tout prix. M. Thiers prévoyait que la guerre pourrait bien être inévitable, et il voulait parer à cette éventualité en complétant nos armements. Voilà ce que le ministère exposait dans le discours de la couronne. Si c'est là se rendre responsable de la crise, il a contracté cette responsabilité et il ne la décline pas.

Lorsqu'il existera un ministère, ajoute le *Courrier français*, lorsque nous pourrions nous en prendre à un pouvoir naturellement responsable, nous ferons, sans plus tarder, la part de chacun. Mais nous n'en sommes pas encore là. Le système de la paix à tout prix n'a pas encore trouvé d'endosseurs. Il s'en présentera, nous le croyons ; mais on nous permettra d'ajourner, jusqu'aux ordonnances de nomination, notre opinion sur les intrigues qui ont amené et consommé les malheurs de la situation.

La *Presse* a reçu le même mot d'ordre que le *Journal des Débats* ; seulement au lieu de s'en tenir, à l'exemple de ce dernier, à tailler le ministère déchu, elle divulgue dans ses attaques précisément ce que sans doute on lui avait conseillé de taire. Ainsi le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et le *Sicéle* ne contiennent — c'est la *Presse* que nous copions — « qu'un réquisitoire contre la couronne qu'on accuse hautement, directement, nominativement, d'inconséquence et de déloyauté. » Le rôle que remplissent là les organes du cabinet qui se retire, la *Presse* le représente comme devant armer le bras d'un nouveau régicide. Il y a dans cette accusation trop de stupidité ou de mauvaise foi pour que nous nous arrétions à développer l'assertion de cette feuille et à montrer comment elle rattache le coup de carabine du 15 octobre aux commentaires auxquels a donné lieu la prise de Beyrouth.

Le *Commerce* donne son opinion sur le cabinet Soult-Guizot qui paraît définitivement devoir nous être imposé :

La liste des personnages appelés à composer le nouveau cabinet a une signification parfaitement claire : chacun y lira une humble supplique, afin qu'il plaise à l'Angleterre et à ses alliées d'admettre la France repentante et amnistiée dans le giron de la conférence de Londres. En effet, la France fait tout ce qu'il faut pour rentrer en grâce. Cette combinaison donne raison et satisfaction sur tous les points à lord Palmerston. Il s'ensuit que la France n'a reçu aucune injure, qu'elle reconnaît que tout ce qui a été fait depuis le 15 juillet jusqu'aujourd'hui a été bien fait, sauf peut-être à relever Mehemet-Ali de la déchéance, et à le recevoir à composition sous la caution et la garantie de la France.

C'est enfin le système de la paix à tout prix qui triomphe ; la chambre des députés ratifiera-t-elle cette politique ?

Le *National* choisit plus haut et plus loin son champ de discussion. Il passe en revue les faits accomplis en Orient, et interroge les dispositions des monarchies grandes et petites qui nous environnent, pour arriver à cette conclusion, que le système du 7 août, avec ses lâchetés et sa peur, n'a abouti, après tant de sacrifices, qu'à nous isoler aussi complètement que possible d'abord, et ensuite à faire organiser partout autour de nous un blocus des plus étroits. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, la Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade, le Hanovre, et tous les petits états d'Italie, s'unissent de fait ou d'intention contre nous, pour nous insulter, nous avilir, en attendant que l'occasion leur paraisse favorable, aidés par les contre-révolutionnaires maîtres du pouvoir au dedans, pour tenter une invasion !

dit avec la plus grande candeur que jamais l'impératrice ne souffrirait que la balance du pouvoir fût détruite par un partage qui assurerait la prépondérance des cours voisines.

Le prince de Rohan écrit à Paris, il y fait connaître ce qui se passe ; mais le duc d'Aiguillon lui répond sèchement : « Vos rapports sont inexacts ; vos conjectures ne peuvent s'accorder ni avec les déclarations positives du comte Mercy, ambassadeur autrichien, ni avec les promesses faites à M. Durand. »

Cependant les bruits de partage prennent plus de consistance. On fait des préparatifs qui alarment l'ambassadeur français ; il se hâte de demander une audience à l'impératrice-reine. S. M. l'engage à prier le roi de France de se reposer sur les négociations de sa fidèle alliée, qui parviendra à pacifier la Pologne sans causer des convulsions en Europe.

Voici un passage d'une lettre du prince de Rohan :

« J'ai vu Marie-Thérèse pleurer à chaudes larmes sur les malheurs des Polonais ; mais cette princesse, consommée dans l'art de cacher sa pensée, a les larmes à ses ordres. D'une main, elle porte un mouchoir sur ses yeux pour essuyer les larmes qu'elle répand ; de l'autre, elle brandit l'épée qui doit partager la Pologne. »

Le duc d'Aiguillon ne croit pas aux pressentiments et aux avertissements de son ambassadeur.

Les trois puissances continuent à tromper l'Europe, et signent le traité du 5 août, qui renferme dans son sein les germes de nouveaux partages. Le 13 septembre elles publient un manifeste qui sert de prélude à la mise à exécution du traité. L'impératrice d'Autriche et le roi de Prusse invoquent des droits qui remontent au 17<sup>e</sup> siècle, la czarine allègue le danger que ses états courent par suite de l'anarchie qui règne en Pologne.

Les Polonais invoquent la possession, les anciens traités, la reconnaissance des autres nations ; ils invoquent le traité d'Oliva qui forme le droit public du Nord. L'Europe se tait. Les Polonais courent aux armes ; ils se défendent en braves, et ils succombent. L'Europe assiste l'arme au bras à ce triste spectacle.

Après quatre ans de lutte la Pologne est partagée. L'Europe s'indigne. Marie-Thérèse verse des larmes de repentir. Frédéric s'écrie que puisqu'on devait crier il valait mieux tout prendre. Catherine se prépare au second et au troisième partage, qui doit assurer plus tard l'anéantissement de la Pologne. (*Constitutionnel*.)

BROCHURE INÉDITE DE M. G. CAVAINAC.  
(Suite et fin.)

La République a seule été aussi forte que la France, et plus forte que l'Europe... l'Empire... Où faut-il aller chercher les restes de cet homme de guerre sans égal, Napoléon ? Dans le coin d'un poste anglais perdu sur le désert des flots ! Ah ! la République aussi a laissé les cendres de ses grands capitaines sur le sol ennemi, mais elles y ont été enfouies des mains de la victoire... Ces tombeaux furent creusés par les baïonnettes de nos soldats... Autels et trophées à la fois, l'étranger lui-même les salue comme les monuments des triomphes d'une sainte cause.

Non, en dépit des réactions, des calomnies, la France n'a pas oublié ce grand précédent du parti démocratique, la défaite de l'étranger. C'est le peuple qui a vaincu ; mais ce parti est le seul qui ait compris et fécondé l'action du peuple.

Le parti démocratique a un autre précédent qui ne le caractérise pas moins, qui ne le recommande pas moins à l'estime du pays. Les **BOUVEURS DE SANG**, on ne les a jamais accusés de se gorger d'or, de se vautrer dans la fange des concussions et de l'agiotage. C'est la révolution qui vous a donné le télégraphe, Messieurs ; mais l'usage que vous en faites pour les choses de bourse, c'est bien vous qui l'avez inventé.

Oh ! dans ce temps de cupidité et de luxe sans frein, dans ce temps où l'on ne reprocherait rien à Judas que d'avoir vendu le Christ trop bon marché ; aujourd'hui que l'amour de l'argent enivre même les têtes qui se nourrissent d'études, qui rêvent d'art et de poésie ; aujourd'hui qu'il y a peu de gens peut-être qui croient que voler l'Etat ce soit commettre le pire des vols... ; souffrez que nous reportions la pensée de la France vers ces époques solennelles où la grandeur des choses n'admettait pas du moins la petitesse des passions, où elles furent violentes, jamais basses. Alors on sauva le pays, on organisa des armées et des victoires, on remua des monceaux d'assignats, on fit changer le sol français de mains, sans songer que ce fussent là de belles occasions de s'enrichir. Alors, tous, dictateurs, magistrats, généraux, tous étaient probes, et je ne sais ce qui eût été plus dangereux, plus infamant, de voler l'Etat ou de le trahir... De quarante vieillards proscrits à Bruxelles, hommes consulaires dont plusieurs avaient gouverné la République, et qui tous l'avaient servie en des postes éminents, j'en ai vu dix qui seraient morts de faim, si leurs collègues n'avaient, pour les secourir, pris sur leur nécessaire.

Ce fut un temps où l'on aime le bien public, où les colères comme les enthousiasmes s'enflammaient pour les seuls dangers du pays ; un temps où l'esprit démocratique ne fut exempt, certes, ni d'égarements ni d'excès... Mais tout y figura, le bien, le mal, la haine, la rage si l'on veut, tout, hors la cupidité, la lâcheté, l'égoïsme. Ces vices étaient passés à l'ennemi, l'ennemi du peuple ; ils y sont restés.

Un dévouement incorruptible, l'invincible défense du pays ; une improvisation d'hommes et de choses, la fondation d'un ordre social dont l'égalité est la base et que tant de vicissitudes n'ont pu ébranler : tels sont les antécédents de la démocratie.

Or, la civilisation de l'égalité demande des développements, et elle ne les attend pas d'un gouvernement de privilège. La France est lasse de corruption, elle est en péril ; elle aura besoin d'organiser promptement ses ressources.

Certes, en dehors du parti démocratique il y a mille et mille citoyens qui n'ont pas peur de l'étranger ; mais, en vérité, ce parti est le seul qui n'ait pas peur du peuple même, qui ait confiance dans le bon sens de la nation, dans sa vigueur, confiance dans son triomphe, et veuille ne le rapporter qu'à elle.

Si ce n'est la démocratie, qui pourrait devancer l'ennemi, aller droit aux peuples ? qui pourrait rallier leurs forces et respecter leur droit ?

Si ce n'est la démocratie, qui fondera sur la base de la fraternité des nations l'avenir pacifique de la société européenne ?

Qu'on y songe bien, sous le Directoire, sous l'Empire, on ne négligea rien pour perdre le parti démocratique dans l'opinion, pour effacer le souvenir de ses services. Qu'arriva-t-il ? C'est qu'on empêcha les services nouveaux qu'il aurait pu rendre à la liberté du pays contre le despotisme impérial, à son indépendance contre l'invasion. Le nom de Carnot dit assez pourtant ce que ce double intérêt eût pu trouver d'appui dans le parti républicain.

Mais, dira-t-on, que ce parti s'en prenne à lui-même, si des préventions pèsent encore sur lui... Et vraiment, nous tous, hommes obscurs et inexpérimentés, qui avons recommencé en France l'action du parti démocratique, nous ferons bon marché des suites de notre insuffisance ; elle ne doivent être imputées ni au parti ni à ses principes. Nous avons compris que sa vitalité importait au pays ; nous avions la conscience des services que le parti doit rendre à la chose publique... c'est lui qui exprime la pensée du siècle, c'est qui est approprié aux besoins des masses, à des nécessités que chacun peut reconnaître aujourd'hui. Il est un symptôme vivant des mouvements les plus profonds de la société française... Eh bien ! nous ne craignons pas, malgré notre impuissance, sincères et dévoués du moins que nous étions, de reprendre l'action du parti démocratique, en présence de difficultés extrêmes et d'excessives préventions. Si ces embarras, si notre insuffisance ont contribué avec d'injustes dispositions à maintenir des obstacles sur le chemin du parti, encore une fois la faute n'en est ni à lui ni à ses principes.

Aussi voyez : le parti démocratique a duré, il grandit, attirant chaque jour dans ses rangs ceux qui ont l'intelligence et le zèle du bien public. Malgré ses revers et la difficulté des temps, à travers les préventions et les faux pas, ce parti s'est étendu. Ah ! il le doit moins encore à sa constance et à son activité qu'aux grands intérêts mêmes avec qui sa mission le confond et qui lui communiquent leur force. Un parti ne meurt point quand il dérive du génie d'un peuple, et la civilisation ne souffre point que rien de ce qui doit la servir périsse.

Ce que le parti démocratique lui-même ne souffrira pas, c'est que qui que ce soit énerve ou compromette cette existence propre qui lui a coûté si cher à acquérir, qui représente tant d'avances, de sacrifices, et importe plus que jamais aux besoins du pays. Ce parti ne prendra pas pour s'effacer le moment même où la France est assiégée par la contre-révolution, et, si l'on s'unit à tout ce qui est national, il ne disparaîtra pas dans un pêle-mêle d'opinions ; il a trop la conscience de son utilité, il en a la preuve.

Quelle voix n'a cessé de signaler le péril qui nous approche aujourd'hui ? qui a défendu dans la *Tribune* ce principe de la centralisation, une des grandes ressources de la France attaquée ? qui lança contre les forts autour de Paris ces protestations dont l'écho se réveille au bruit que font les nouvelles bastilles ? N'est-ce pas le parti démocratique qui, par l'organe de M. de Cormenin, a deux fois déjoué les demandes de la liste civile ? lui qui a supporté tous les périls et les dommages dont la presse est poursuivie ? lui qui, au lieu de se claquemurer comme certains philosophes, loin de ce qu'ils appellent les *factions*, dans l'étroite enceinte de leurs prédications, lui, dis-je, agent de la démocratie française, qui a saturé les masses d'idées et de propagande ?

Oui, il y a quelque chose dans un parti qui, au milieu des tristes luttes de la guerre civile, a produit pour celles d'une guerre nationale des athlètes comme Barbès ; dans un parti qui a fourni des écrivains comme La Mennais, Carrel, Delatouche, Louis Blanc ; des penseurs comme Pierre Leroux ; des poètes, des artistes, comme Hégésippe Moreau, comme David ; tant d'hommes dévoués et pleins de foi. Qu'on outrage le parti démocratique, qu'on le per-

sécute, la force des choses n'en ordonne pas moins qu'on se serve de lui. C'est une nécessité... Quand le salut public l'exigera, quand la France aura besoin d'aide, quand la tâche sera périlleuse et ingrate, le parti démocratique abordera sans hésitation celle que la situation actuelle lui prépare. Elle sera assez difficile pour que personne peut-être ne la lui dispute, assez nationale pour que tous les bons citoyens l'aident à la remplir.

Quant à nous, qui croyons bien connaître le parti auquel nous appartenons, et savoir ce dont il abonde comme ce dont il manque, nous ne craignons pas de dire qu'il sera au niveau de toute chose le jour où la France elle-même le mettra en œuvre, où elle l'inspirera et le prendra sous sa protection. Si ce parti manque encore d'une direction sage et forte, comment s'en étonner ?

Toute la puissance du présent s'emploie naturellement à empêcher qu'il s'organise, qu'il exerce son intelligence et son activité ; on fait tout pour le perdre. La France le sauvera ; il est à elle, qui prendra soin de lui.

Et, quand elle l'aura échauffé de son souffle, quand viendra le jour des grandes choses et des grands efforts, quand la démocratie ressaisira cette gloire et cette toute-puissance qui sont celles de l'humanité elle-même, alors ne craignons pas cette coalition si hardie maintenant ; les peuples auront sujet de se réjouir, et vous, roi de Hollande, vous avez bien fait d'abdiquer, tant le métier des princes sera rude.

Faits Divers.

Un crime horrible, et commis dans la petite ville de Tserniry (Hongrie) dans des circonstances telles qu'il pourrait avoir pour conséquence de rallumer une guerre acharnée et des inimitiés mal éteintes entre les montagnards monténégrins et le gouvernement de l'Autriche, vient de répandre la terreur et l'étonnement sur toute la frontière de Hongrie.

Une jeune fille de la ville de Cataro, dépendante de la domination autrichienne, M<sup>lle</sup> Lubomla, fille unique d'un négociant nommé Etienne Dravenko, avait été recherchée en mariage par un jeune et riche Monténégrin, Sava-Bajkitch ; leur union n'avait pas tardé à se conclure, et les noces de Lubomla et de Sava-Bajkitch s'étaient célébrées à Tserniry, où était la résidence et les principales propriétés de celui-ci.

Lubomla était d'une beauté remarquable, et la fraîcheur de son teint, la grâce et la légèreté de sa taille lui avaient fait donner le surnom d'*Eglantier de Cataro* ; elle s'était montrée toujours pieuse et pleine de respect pour son vieux père. La médisance cependant ne l'avait pas complètement épargnée, et, avant son mariage, le bruit avait couru dans la ville qu'elle nourrissait un amour secret pour un jeune officier de hussards hongrois, et que même des relations d'intimité s'étaient établies entre eux. Sava-Bajkitch, jusqu'aux oreilles de qui étaient parvenus ces bruits, les avait repoussés, et avait assuré ne pas y croire.

Le mariage de Lubomla se consumma donc ; mais le lendemain de ce jour fatal, la jeune épouse, au lieu d'avoir le front orné d'une parure rouge, selon l'usage du pays, et en signe de virginité, ne portait qu'une honteuse couronne blanche. Sava-Bajkitch confirma ainsi que les bruits répandus sur les liaisons antérieures de Lubomla et de l'officier hongrois, loin d'être une supposition calomnieuse, étaient une déshonorante réalité.

De ce jour commença pour Lubomla une vie de tortures et d'humiliations, et ce ne fut que dans l'état le plus déplorable, qu'après avoir lutté pendant six semaines contre les douleurs auxquelles elle était en butte sans relâche, qu'elle parvint à fuir, à gagner la frontière à travers mille périls et à rejoindre son père à Cataro.

Sava-Bajkitch ne témoigna d'abord nul ressentiment de l'évasion de sa jeune femme ; il lui envoya même un message pour obtenir d'elle la restitution d'une image de la Sainte-Vierge qu'elle avait, dans sa fuite, emportée par une pieuse superstition. Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés, que cette apparente indifférence avait fait place chez lui à la fureur et aux projets de vengeance : sur un faux avis, en effet, il se persuada que Lubomla avait retrouvé son ancien amant, et ne l'avait abandonné, lui, que pour appartenir à l'officier hongrois.

De Tserniry à Cataro la distance est fort peu considérable ; Sava-Bajkitch, après avoir rassemblé soixante hejdouks, ou brigands montagnards, et s'être armé, comme chacun d'eux, d'un fusil, d'un coutelas et d'une hache, se mit en marche pour se rendre à la maison même d'Etienne Dravenko. Arrêté sur la frontière par un poste autrichien de grents jegiers (chasseurs des frontières), qui voulait s'opposer à son passage, il l'attaqua, lui tua neuf hommes et arriva la nuit même à Cataro. Le vieux Dravenko et quatre domestiques, surpris dans le sommeil, n'opposèrent aucune résistance à Sava-Bajkitch. Il s'empara d'eux, les fit attacher nus aux arbres du jardin, et les frappa de verges avec une horrible violence, en leur reprochant d'avoir mal gardé l'innocence de Lubomla. Il incendia ensuite la maison et les bâtiments qui en dépendaient, s'empara de ce qu'il trouva de précieux, égorga les bestiaux, puis reprit le chemin de ses montagnes en emmenant la malheureuse Lubomla qu'il avait rendu témoin de tant d'horreurs.

Ce fut la corde au cou, pieds nus et frappée incessamment de coups de verges, que Lubomla fit le trajet de Cataro à Tserniry. Arrivés là, et d'après les ordres de Sava-Bajkitch, les hejdouks, après s'être livrés sur sa personne aux derniers excès, la dépouillèrent de ses vêtements, l'attachèrent à un poteau sur la place publique de la ville, et recommencèrent à la fustiger avec de triples lanières de cuir. La malheureuse, au milieu de ses pleurs et de ses sanglots, demandait un confesseur :

« Meurs et sois damnée, lui répondait le rire sur les lèvres son bourreau ; tu as été adultère et sacrilège, tu as dérobé l'image de la Sainte Vierge dans ma maison ; tu n'as rien à réclamer de la miséricorde divine, non plus que de la pitié de ton mari. »

Le sang ruisselait de toutes les parties du corps de l'infortunée Lubomla ; ses cris perçaient l'air et retentissaient jusqu'aux extrémités de Tserniry ; mais les hejdouks ne ralentissaient pas leurs coups furieux, et les lanières de cuir arrachaient encore des lambeaux de chair à la poitrine et aux reins de la victime, quand déjà elle avait cessé de souffrir et avait expiré dans un dernier paroxysme d'épuisement et de douleur.

Lubomla morte, la vengeance de son mari semblait devoir se calmer ; il ne jugea pas sa vengeance encore complète, et le cadavre de la malheureuse fille de Dravenko, détaché du pilier où avait eu lieu son agonie, fut, de ses mains, porté sur la montagne qui domine la ville, et pendu à un gibet pour devenir la proie des aigles et des vautours. Sava-Bajkitch alors et les brigands qu'il avait associés à ses fureurs se livrèrent aux joies d'un festin atroce et s'enivrèrent en s'applaudissant de leurs forfaits.

Jusqu'à ce jour, ce crime, sans exemple par son audace comme par son raffinement de cruauté, est demeuré impuni. Mais le gouvernement autrichien, d'après ce que rapporte le journal de Pesth, a demandé, aussitôt qu'il en a reçu l'avis, que le wladika, archevêque et souverain de Montenegro, lui livrât les coupables, ou en fit lui-même une éclatante justice. (*Gazette des Tribunaux*.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

## Annonces judiciaires.

Etude de Me Pouzon, huissier à Lyon, quai Humbert, 14.

Le samedi trente-un octobre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente forcée de divers objets mobiliers saisis, consistant en commodes, meuble en acajou, glace, tables, chaises, canapé, gravures, batterie de cuisine, etc. ; au comptant. (1412)

Etude de Me Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

PREMIÈRE PUBLICATION VOULUE PAR L'ARTICLE 620 DU CODE DE PROCÉDURE.

Mercredi quatre novembre prochain, à dix heures du matin, à Serin, près le pont de la Gare, il sera vendu, au préjudice du sieur Bouchacour, une petite baraque en pierres et pisé, assise sur terrain d'autrui; elle a sa façade sur le quai de Serin; elle est occupée par un cabaretier; sur le derrière, elle a un petit hangar couvert en tuiles creuses. Il sera aussi vendu des pierres de construction qui se trouvent dans le chantier à la suite. (1135)

## Annonces de MM. les Notaires.

VENTE APRÈS FAILLITE, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, DU THÉÂTRE DU GYMNASE, Situé place de la Préfecture, à Lyon.

Le jeudi douze novembre mil huit cent quarante, à trois heures précises du soir, en l'étude et par le ministère de Me Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, du théâtre du Gymnase, existant sur la place de la Préfecture de cette ville, ainsi que des décors, ustensiles et accessoires, qui dépendent de l'actif de la faillite du sieur J.-B.-E. Lecomte, ancien directeur des théâtres de Lyon.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, et pour prendre connaissance du cahier des charges, clauses et conditions de la vente, ainsi que de l'inventaire général des objets compris dans ladite vente, soit en l'étude de Me Bruyn, notaire, soit aux syndics définitifs de la faillite du sieur Lecomte, dans le cabinet du sieur Michel Brirot aîné, arbitre de commerce, rue du Bœuf, n° 36. (4013)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUCUERT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 p. 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 fr. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés; les produits de ces domaines assurent près de 4 p. 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 p. 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

MÊME ÉTUDE.

A vendre pour entrer en jouissance de suite.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ à Hurigny, à cinq kilomètres de Mâcon, avec avenue sur la grande route de Hugny.

La maison d'habitation portant le nom de *château* est toute neuve; elle est bâtie à mi-coteau; le point de vue est très-étendu; la maison repose sur une superbe cave voûtée, de la contenance de 800 pièces de vin; elle est couverte d'une terrasse en asphalté de 168 mètres de surface; le faite des deux pavillons l'abrite du nord et du midi.

Les dépendances sont vastes et toutes attenantes.

Un clos en vignes et terres de 5 hectares 96 ares, ceint de murs, est également attaché au château; en regard est situé, en plan incliné, un bois taillis de 25 hectares 76 ares, séparé du clos par la grande route seulement et entouré d'environ 6 hectares de vignes et terres, le tout formant pour ainsi dire un seul tènement d'une étendue générale de 37 hectares 29 ares 50 centiares.

Les communications sont très-faciles; tous les jours une diligence, partant de Mâcon à l'arrivée du bateau à vapeur, passe à la porte du clos.

On vendrait le château et le clos séparément, tout comme on pourrait ajouter à l'ensemble de la propriété pour 90 à 100,000 fr. de terres qui autrefois en faisaient partie.

S'adresser, à Lyon, audit M<sup>e</sup> Dugueyt, et, à Mâcon, à M<sup>e</sup> Pic, notaire. (154)

(155) MÊME ÉTUDE.

A vendre à 3 p. 0/0 du revenu net d'impôts.

TROIS BELLES PRAIRIES dans la Bourgogne, produisant une seconde herbe, du revenu, l'une de 3,500 fr., l'autre de 1,500 fr., et la troisième de 1,000 fr.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

Vente volontaire, en bloc ou en détail,

DE BOIS ET TERRE,

Situés à Charbonnières, sur le bord de la grande route de Paris, appartenant à M. Jars, député.

Le dimanche 18 octobre 1840 et jours suivants, il sera procédé à la vente en bloc ou en détail, au gré des acquéreurs, d'un bois et d'une terre, d'une étendue, en totalité, de 9 hectares 83 ares, le tout situé sur la commune de Charbonnières, au bord de la grande route de Paris par le Bourbonnais, immédiatement après la Demi-Lune. Cet immeuble conviendrait parfaitement pour la création d'une propriété bourgeoise.

Les plus grandes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter de gré à gré, au mandataire de M. Jars, M. Faure, demeurant aux Massues, n° 23, la première maison à gauche, en montant par la Demi-Lune. Il se tiendra pour la vente tous les dimanches et jeudis, de dix heures à deux heures, dans l'auberge de M. Viannet, sur la route de Paris, en face du grand peuplier et à côté de la propriété à vendre.

S'adresser aussi à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du plan et des titres de propriété. (134)

(123) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située à Saint-Genis-Laval, territoire de Neivre, à vingt minutes de l'église, de la contenance de 4 hectares 13 ares 76 centiares d'un seul tènement.

Cette propriété est composée d'une maison d'habitation, de bâtiments pour le granger et pour l'exploitation, jardin avec pièce d'eau, salle d'ombrage, verger, terre, vigne et luzernière.

Le vin est de première qualité, et les eaux sont abondantes. S'adresser à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28.

(8819) A vendre

EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHANORIER, NOTAIRE A MACON.

1<sup>o</sup> UN FONDS DE CAFÉ situé à Mâcon, sur l'un des quais, bien achalandé, décoré à neuf, et dont le produit s'accroît chaque jour.

2<sup>o</sup> UNE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE, située à Davayé et Prissé, à sept kilomètres (deux lieues) de Mâcon, composée de 14 hectares d'excellentes vignes et terres, formant trois vigneronnages. Ce domaine est susceptible de détail. S'adresser, pour le tout, audit M<sup>e</sup> Chanorier.

## Annonces diverses.

(8789) A vendre pour cause de décès.

LA PHARMACIE LANGERON, située à Châlon-sur-Saône. S'adresser à M. Guyenet, principal du collège, à Châlon-sur-Saône.

(8809) A vendre.

UN FONDS DE TRAITEUR, l'un des meilleurs des environs de Lyon, avec une bonne clientèle. S'adresser à M. Clerget, aux Étroits.

(8813) A vendre.

PIANO de six octaves, en acajou. — Rue de Castries, n° 3, à l'entresol.

(8820) A vendre.

TROIS JEUNES CHIENS COURANTS. S'adresser rue Plat-d'Argent, n° 15, au rez-de-chaussée.

## MODES.

Assortiment de chapeaux d'hiver à 12, 14, 16 fr. et au-dessus.

Rue Chalamon, n° 1, au 2<sup>e</sup>, angle de la petite rue Mercière. (8808)

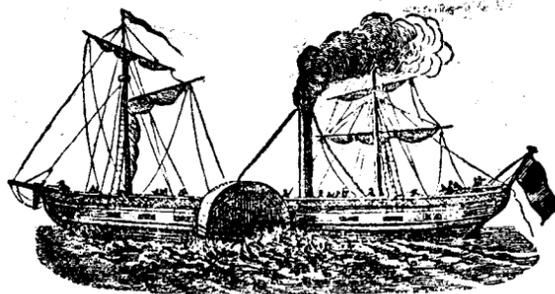
## (7385) SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE LYON.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 5, ou à l'usine, à Perrache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog. .... 2 f. 80 c.  
Pris à l'usine, id. .... 2 35

## AVIS.



## LES BATEAUX A VAPEUR POUR VALENCE

PARTENT TOUS LES JOURS DU PORT DE LA CHARITÉ, A DIX HEURES DU MATIN, et correspondent directement avec ROMANS, MONTÉLIMART et DIEULEFIT. (7376)

(8807)

A louer de suite.

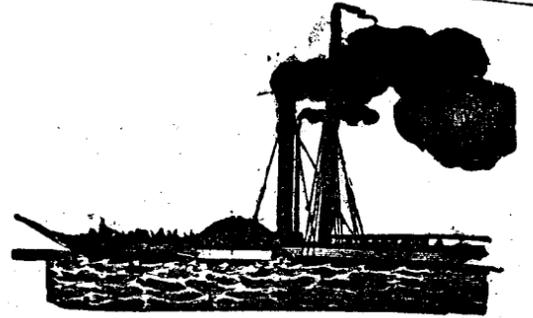
UN APPARTEMENT de sept pièces, fraîchement agencé et décoré à neuf, situé quai Saint-Clair, n° 7, ou rue Royale, n° 9, au 2<sup>e</sup>. — S'y adresser.

## AU CHALET.

NOUVEAUTÉS, FABRIQUE DE CHEMISES.

FILLIETAZ, RUE LAFONT, N° 6.

Dépôt de manteaux, paletots, étoffes en pièces, tabliers de nourrices, bas de chasse, chaussettes, coussins de voiture imperméables en CAOUTCHOUC. (8821)



LES

## BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7375)

## VOITURES A 6 ROUES.

Service de Lyon à Marseille, PAR GRENOBLE, LA CROIX-HAUTE ET SISTERON.

Départ de Lyon: le 5 novembre, à six heures du soir.

Bureaux: rue Sainte-Marie et place des Terreaux, 9.

La nouvelle route de la Croix-Haute offre à MM. les voyageurs et au commerce de nombreuses et importantes localités à explorer; elle les fait jouir en toute sécurité de l'aspect si varié et si imposant des Alpes, tout en leur faisant éviter les rampes dangereuses de La Mure et de Gap. (4012)

## COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, de la place de la Charité, n° 28, à 5 heures du matin,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux: place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7368)



## LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE. Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59. (7401)